

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5860 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

CREPIM

N° SIREN : 792178816

Satisfait aux exigences de la norme
Fulfils the requirements of the standard

NF EN ISO/CEI 17025 : 2005

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MATERIAUX / TOUT MATERIAU ET PRODUIT (INDUSTRIEL ET DE CONSOMMATION) SOUMIS A DES ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU*MATERIALS / ALL MATERIAL AND PRODUCT (INDUSTRIAL AND CONSUMER) SUBJECT TO FIRE BEHAVIOR TESTING***ELECTRICITE / TOUT EQUIPEMENT OU PRODUIT ELECTRIQUE ET/OU ELECTRONIQUE SOUMIS A DES ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU***ELECTRICITY / ALL ELECTRICAL AND/OR ELECTRONICAL EQUIPMENT OR PRODUCT SUBJECT TO FIRE BEHAVIOUR TESTING***BATIMENT ET GENIE CIVIL / PRODUITS DE CONSTRUCTION SOUMIS A DES ESSAIS AU FEU***BUILDING AND CIVIL ENGINEERING / CONSTRUCTION PRODUCTS SUBJECT TO FIRE TESTING*

réalisées par / *performed by :*

CREPIM**Rue Christophe Colomb****Parc de la Porte Nord****62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated January 2009).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **15/09/2017**
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/08/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
The Pole Manager,

Nicolas BARRAT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5860 Rév 6.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5860 [Rév 6](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5860 rév. 7

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

CREPIM
Rue Christophe Colomb
Parc de la Porte Nord
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE
FRANCE

Dans son unité technique :

LABORATOIRE D'ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU

Elle est accordée selon le périmètre suivant :

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu
/ Essais de comportement au feu (77-1)
/ Essais de résistance au feu (77-4)

ELECTRICITE / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu
/ Essais de comportement au feu (77-2)

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu
/ Essais de comportement au feu (77-3)

Pour les essais relatifs aux domaines 77-1, 77-2 et 77-3 :

Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale (FLEX2).

La liste exhaustive des normes mises en œuvre est tenue à jour par le laboratoire.

Il lui appartient d'assurer la mise à jour de la liste des méthodes qu'il propose. La liste détaillée des essais entrant dans le cadre de l'accréditation est disponible auprès du laboratoire à contact@crepim.fr.

Pour les essais relatifs au domaine 77-4 :

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures (FLEX1).

La liste exhaustive des révisions de normes d'essais mises en œuvre est tenue à jour par le laboratoire.

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu / Essais de comportement au feu (77-1)			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
1	Matériaux rigides ou rendus tels (matériaux de revêtement) de toute épaisseur et matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5mm	- Inflammation - Hauteur de flamme - Durée d'inflammation	Détermination du comportement au feu d'éprouvettes soumises à l'action d'une source de chaleur rayonnante (épiradiateur)
2	Matériaux souples d'une épaisseur inférieure ou égale à 5 mm	- Longueur d'échantillon détruite - Largeur d'échantillon détruite - Durée de combustion	Détermination du comportement au feu d'éprouvettes soumises à l'action d'un brûleur électrique
3	Matériaux fuyants la flamme : essai complémentaire suite à un percement sans inflammation	- Durée d'inflammation - Vitesse de propagation	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme d'éprouvettes soumises à l'action d'un brûleur à gaz
4	Matériaux fusibles : essai complémentaire suite à une chute de matière	- Propagation de flamme par chute de goutte	Détermination de la propagation de flamme par chute de gouttes enflammées ou non provenant d'éprouvettes soumises à l'action d'une source de chaleur rayonnante (épiradiateur) provoquant éventuellement l'inflammation d'une ouate de cellulose
5	Matériaux de construction	- Temps - Masse - Température - Pouvoir calorifique supérieur	Combustion totale d'un matériau sous excès d'oxygène afin d'évaluer son apport énergétique intrinsèque
6	Matériaux de construction non-combustible	- Température - Masse - Temps et durée d'inflammation	Détermination des performances de non-combustibilité des produits de constructions

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu / Essais de comportement au feu (77-1)

N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
7	Revêtement de sol Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Temps et durée d'inflammation - Longueur détruite de produit - Propagation de flamme - Flux énergétique - Valeur de fumée intégrée 	Détermination du comportement au feu et du développement de la fumée d'éprouvettes exposées à un champ de flux énergétique rayonnant.
8	Revêtements muraux et de plafond	<ul style="list-style-type: none"> - Dégagement de chaleur - Taux de développement du débit calorifique - Quantité de fumée - Taux de développement de la fumée - Temps et durée d'inflammation - Propagation de flamme 	Détermination de la performance de réaction au feu des produits de construction exposés à la sollicitation thermique provoquée par un « Single Burning Item » (SBI) (Objet Isolé en Feu (OIF)).
9	Produits de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Temps et Durée d'inflammation - Hauteur de flamme 	Détermination de l'allumabilité des produits de construction par incidence directe d'une petite flamme.
10	Sièges pour bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur et propagation de flamme - Perte de masse - Durée d'inflammation 	Détermination du comportement au feu lorsque le produit est soumis à un brûleur ou à un coussin enflammé. Observation visuelle

ELECTRICITE / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-2)

N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
11	Matériaux pour équipement électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Indice d'inflammabilité au fil incandescent - Température d'allumage au fil incandescent - Indice d'inflammabilité au fil incandescent sur produit fini 	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme de matériaux par application d'un fil incandescent.
12	Matériaux pour équipement électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Essai horizontal : vitesse linéaire de propagation - Essai vertical : durée d'inflammation, incandescence résiduelle, longueur brûlée et chute de particules enflammées - Essai de percement 	Détermination du comportement au feu et de la résistance au percement d'éprouvettes en position verticale ou horizontale et exposées à une petite flamme.

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-3)

N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
13	Matériaux pour matériel ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> - Flux énergétique critique à l'extinction - Energie thermique relative à une combustion persistante 	Détermination du comportement au feu d'éprouvettes exposées à un champ de flux énergétique rayonnant.
14	Matériaux pour matériel ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> - Temps et durée d'inflammation - Longueur détruite de produit - Propagation de flamme - Flux énergétique - Valeur de fumée intégrée 	Détermination du comportement au feu et du développement de la fumée d'éprouvettes exposées à un champ de flux énergétique rayonnant.
15	Matériaux pour matériel ferroviaire	- Indice d'oxygène à température ambiante	Détermination de la concentration minimale d'oxygène, dans un mélange oxygène/azote, permettant d'entretenir la combustion de petites éprouvettes verticales.
16	Matériaux pour matériel ferroviaire et autres	<ul style="list-style-type: none"> - Température d'inflammation - Persistance de flamme 	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme de matériaux par application d'un fil incandescent.
17	Matériaux pour matériel ferroviaire	- Opacité des fumées maximale en atmosphère non renouvelée	Détermination de la densité optique des fumées libérées par des matériaux disposés verticalement ou horizontalement et exposés à un rayonnement thermique.

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-3)			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
18	Matériaux pour matériel ferroviaire	- Taux de HCN, CO, CO ₂ , SO ₂ , HF, HCl, HBr, NO ₂ et NO ₃	Analyse et dosage par IR-non dispersif (CO/CO ₂) et chromatographie ionique (autres gaz) des fumées libérées lors de la dégradation thermique de matériaux en four tubulaire
19	Matériaux pour matériel ferroviaire	- Taux de CO, CO ₂ , NO _x , SO ₂ , HCN, HCl, HBr, HF	Analyse et dosage par Spectroscopie Infrarouge à Transformée de Fourier (IRTF) des fumées libérées lors de la dégradation thermique de matériaux par une source de chaleur rayonnante
20	Matériaux pour matériel ferroviaire	- Paramètres liés au débit calorifique - Taux de CO, CO ₂ , O ₂ - Paramètres liés à l'opacité des fumées	Détermination du débit calorifique par consommation d'oxygène lorsque le matériau est soumis à une résistance chauffante. Détermination de l'opacité des fumées par transmission d'un faisceau laser
21	Sièges pour ferroviaire	- Paramètre lié au débit calorifique - Hauteur et propagation de flamme - Perte de masse - Durée d'inflammation - profondeur de lacération	Détermination du débit calorifique par consommation d'oxygène lorsque le produit est soumis à un brûleur ou à un coussin enflammé. Observation visuelle
22	Matériaux pour matériel ferroviaire	- Temps d'exposition - Destruction - Indice de propagation de flamme	Méthode d'essai standard, inflammabilité de surface des matériaux utilisant une source d'énergie de chaleur rayonnante
23	Matériaux pour matériel marine	- Température - Masse - Temps et durée d'inflammation	Détermination des performances de non-combustibilité des produits de constructions
24	Matériaux pour matériel marine	- Opacité des fumées maximale en atmosphère non renouvelée - Taux de CO, CO ₂ , NO _x , SO ₂ , HCN, HCl, HBr, HF	Détermination de la densité optique des fumées libérées par des matériaux disposés horizontalement et exposés à un rayonnement thermique. Analyse et dosage par Spectroscopie Infrarouge à Transformée de Fourier (IRTF) des fumées libérées lors de la dégradation thermique de matériaux par une source de chaleur rayonnante

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-3)			
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
25	Matériaux pour matériel marine	- Flux énergétique critique à l'extinction - Energie thermique relative à une combustion persistante	Détermination du comportement au feu d'éprouvettes exposées à un champ de flux énergétique rayonnant.
26	Matériaux pour matériel aéronautique	- Opacité des fumées maximale en atmosphère non renouvelée	Détermination de la densité optique des fumées libérées par des matériaux disposés verticalement et exposés à un rayonnement thermique.
27	Matériaux pour matériel aéronautique	- Taux de CO, CO ₂ , NO _x , SO ₂ , HCN, HCl, HBr, HF	Analyse et dosage par Spectroscopie Infrarouge à Transformée de Fourier (IRTF) des fumées libérées lors de la dégradation thermique de matériaux par une source de chaleur rayonnante
28	Matériaux pour matériel aéronautique	- Essai vertical : durée d'inflammation, longueur brûlée, durée de persistance de flammes des gouttes	Détermination du comportement au feu et de la résistance d'éprouvettes en position verticale et exposées à une petite flamme.
29	Matériaux pour matériel aéronautique	- Essai horizontal : Vitesse de propagation de flamme	Détermination du comportement au feu et de la résistance d'éprouvettes en position horizontale et exposées à une petite flamme.
30	Matériaux pour matériel aéronautique	- Essai incliné à 45° : Durée d'inflammation, durée d'incandescence et percement	Détermination du comportement au feu et de la résistance au percement d'éprouvettes positionnées à un angle de 45° et exposées à une petite flamme.
31	Matériaux pour matériel aéronautique	- Essai incliné à 60° : durée d'inflammation, longueur brûlée, durée de persistance de flammes des gouttes	Détermination du comportement au feu et de la résistance d'éprouvettes positionnées à un angle de 60° et exposées à une petite flamme.
32	Matériaux pour automobile	Vitesse de propagation horizontale d'une inflammation	Détermination de la vitesse de propagation d'une flamme sur un échantillon soumis à une petite flamme.

BATIMENT ET GENIE CIVIL – Produits de construction soumis à des essais au feu – Essais de résistance au feu (77-4)					
N°	Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Norme de spécification
33	Elément de séparation	- Température I - Etanchéité E	Evaluer l'aptitude de l'élément de séparation à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes	NF EN 1363-1	EN 45545-1 §3 EN 45545-3 A.5
	Local technique dont la longueur n'excède pas un mètre		Evaluer l'aptitude d'un local technique à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes		EN 45545-1 EN 45545-2 §4.2 h) EN 45545-3

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **15/09/2017** Date de fin de validité : **31/08/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Mathieu CHUST

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5860 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr